

DEMANDE D'AUTORISATION
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 19 juillet 2017, à compter de 13 h,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe

Dossier n° : D08-01-17/B-00170
Propriétaire(s) : Navid Fadaie
Emplacement : 296-298, avenue Glynn
Quartier : 13 - Rideau-Rockcliffe
Description officielle : lot 7, plan enr. 441
Zonage : R3A
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

Le propriétaire souhaite lotir son bien-fonds en deux parcelles distinctes en vue d'établir des titres fonciers distincts pour la maison jumelée de deux étages en cours de construction.

AUTORISATION REQUISE :

Pour ce faire, le propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue d'une cession.

Le terrain qui sera disjoint est représenté par la partie 1 du plan 4R préliminaire qui accompagne la demande. Il aura une façade de 7,62 mètres sur l'avenue Glynn sur une profondeur de 31,38 mètres. Sa superficie sera de 239,1 mètres carrés. Cette parcelle comprendra la maison jumelée existante située au 296, avenue Glynn.

Le terrain qui sera conservé est représenté par la partie 2 du plan soumis. Il aura une façade de 7,62 mètres sur l'avenue Glynn sur une profondeur de 31,38 mètres. Sa superficie sera de 239,1 mètres carrés. Cette parcelle comprendra la maison jumelée existante située au 298, avenue Glynn.

LA DEMANDE indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.